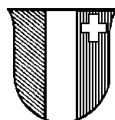


# LOIS ET DECRETS PUBLIES DANS LA FEUILLE OFFICIELLE

Feuille officielle numéro 42, du 19 octobre 2018

Référendum facultatif:

- délai d'annonce préalable: 8 novembre 2018
- délai de dépôt des signatures: 17 janvier 2019



**Décret**  
**portant octroi d'un crédit d'engagement de 8'548'000 francs**  
**pour la nouvelle halte ferroviaire de La Fiaz**  
**à l'ouest de La Chaux-de-Fonds**

---

*Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,*  
sur la proposition du Conseil d'État, du 9 juillet 2018,  
*décrète :*

**Article premier** Un crédit d'engagement de 8'548'000 francs est accordé au Conseil d'État pour la réalisation de la nouvelle halte de La Fiaz à l'ouest de la gare de La Chaux-de-Fonds.

**Art. 2** La contribution des tiers étant de 570'000 francs pour la Confédération et de 2'066'500 francs pour la Ville de La Chaux-de-Fonds, le part à la charge du canton est de 5'911'500 francs.

**Art. 3** L'utilisation du crédit est liée à la condition que la Confédération et la Ville de La Chaux-de-Fonds versent leur contribution respective.

**Art. 4** Une convention de financement tripartite entre la Confédération, représentée par l'Office fédéral des transports, le canton, représenté par le Département du développement territorial et de l'environnement, et les CFF sera signée. Les modalités de financement et de réalisation seront précisées. Les CFF sont maître de l'ouvrage et assurent la maîtrise d'œuvre.

**Art. 5** Le Conseil d'État est autorisé à se procurer, éventuellement par la voie de l'emprunt, les moyens nécessaires à l'exécution du présent décret.

**Art. 6** Le crédit sera amorti conformément aux dispositions de la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014, et de son règlement général d'exécution.

**Art. 7** <sup>1</sup>Le présent décret est soumis à référendum facultatif.

<sup>2</sup>Le Conseil d'État pourvoit, s'il y a lieu, à sa promulgation et à son exécution.

Neuchâtel, le 2 octobre 2018

*générale,*

Au nom du Grand Conseil :

*Le président,*

*La*

*secrétaire*

F. KONRAD

J. PUG